

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE  
DU SITE NATURA 2000 RECIFS ET MARAIS ARRIERE-LITTORAUX DU CAP LEVI A  
LA POINTE DE SAIRE ZSC – FR2500085**

**La troisième réunion du comité de pilotage des sites Natura 2000 - «Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire» s'est déroulée le 14 décembre 2017 à Saint-Pierre-Eglise, sous la présidence conjointe de M. le Sous-préfet de Cherbourg Michel MARQUER, et de M. Nicolas VRAUX, chef de division, commissaire en chef de deuxième classe auprès du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, chargé de l'action de l'État en mer.**

Étaient présents :

- William ARDEY, Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL),
- Christophe AULERT, Agence française pour la biodiversité (AFB),
- Lucile AUMONT, opératrice du site Natura 2000, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie (CRPMEM NORMANDIE),
- Gérard BAMAS, Fédération départementale de la chasse de la Manche (FDC- 50),
- Nicole BELLLOT-DELACOUR, Maire de Fermanville,
- Noël BLANCHEMIN, FNPPSF - Comité départemental de la pêche maritime de loisir de la Manche (COM50), AUAL,
- Isabelle BUREAU, Conservatoire du littoral-Normandie,
- Bernard CORBET, FNPPSF – Comité départemental de la pêche maritime de loisir de la Manche (CPML 50),
- Anne-Marie DUCHEMIN, Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie (CREPAN),
- Jérôme DOREY, Direction départementale des territoires et de la mer - Manche (DDTM-50) - délégation à la mer et au littoral (DML),
- Laurent DUMONT, DREAL Normandie,
- Saïd EL MANKOUCH, Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL),
- Ludivine GABET, Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL),
- Aurélie GARCIA, Groupe d'études des milieux estuariens et littoraux Normandie,

- Béatrice HARMEL, CRPMEM NORMANDIE,
- Thomas LANGEVIN, CA du Cotentin,
- Gilles LANGLOIS, DDTM-50-DT Nord,
- Jacques LAVENAN, association des usagers du port de Roubaril,
- Christine LEBACHELEY, Conseil départemental de la Manche & SyMEL,
- Bernard LEBARON, Communauté d'Agglomération Le Cotentin
- Gilles LEBREQUIER, Chambres de commerce et d'industrie Ouest Normandie (CCI-ON),
- Dominique LEBRESNE, ORCHIS,
- Yves LEBRESNE, ORCHIS,
- Régis LEYMARIE, Conservatoire du littoral-Normandie,
- Loïc LEMERCIER, Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord,
- Christine LEONARD, Mairie de Gatteville-le phare,
- Jean LEPIGOUCHET, FNPPSF -CPML50,
- Pascal MARIE, Région Normandie,
- Michel MARQUER, Sous-préfet de l'arrondissement de Cherbourg ;
- Mélanie MARTEAU, Groupe mammologique normand,
- Lieutenant-colonel Jean-Michel LURTON, Service Départemental d'Incendie et de Secours de Manche (SDIS 50),
- Valentin PAILLETTE, Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL),
- Joël POISSON, Pêcheurs de loisirs en mer du val de Saire (PLMVS),
- Sophie PONCET, opératrice du site Natura 2000, Agence française pour la biodiversité (AFB),
- Bernard POTTIER, Mairie de Vicq sur mer
- Isabelle RAUSS, opératrice du site Natura 2000, Conservatoire du littoral-Normandie,
- Frédéric REVEL, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Manche (FDSEA – 50),
- Charly VASSAL, AS Tourlaville-Athlétisme,
- Laurent VATTIER, Direction départementale des territoires et de la mer - Manche (DDTM-50) service environnementale,
- Marie-Laure VILGRAIN, Fermanville Environnement
- Nicolas VRAUX, Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord,
- Stéphane WEIL, Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières de Normandie (CATER-Normandie),
- Coralie SIMON, Chambres de commerce et d'industrie Ouest Normandie (CCI-ON)

Étaient excusés :

- Valérie GUYET-GRENET, Cellule de suivi du littoral normand,
- Jessica LAMBERT, DREAL Normandie,

- Sylvain LEGRAND, Chambre d'agriculture de la Manche,
- Frédéric POISSON, Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) – Manche.

## Ordre du jour

1. Introduction
2. Présentation du site et du territoire
3. La charte : des engagements et des recommandations pour un territoire soucieux de préserver sa richesse environnementale
4. Partie exclusivement marine : des actions concrètes pour mieux connaître et protéger le milieu marin
5. Partie terrestre et estran : des actions concrètes pour s'adapter aux évolutions, concilier les usages et conserver une valeur écologique remarquable
6. Prochaines étapes

La présentation projetée au cours de la séance sera téléchargeable aux adresses :

<http://reseau-manchemerduord.n2000.fr/participer-la-vie-des-sites/bibliotheque/baie-de-seine-occidentale-zpszsc>

<http://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands-11>

### 1. Accueil

Compte tenu du caractère majoritairement marin du site « Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire », ce comité de pilotage (COFIL) est coprésidé par Monsieur MARQUER, sous-préfet de Cherbourg et Monsieur VRAUX, chef de division, commissaire en chef de deuxième classe auprès du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, chargé de l'action de l'État en mer.

Mme BELLINOT-DELACOUR, accueille les participants du comité de pilotage (COFIL) dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, et se félicite de l'aboutissement d'une démarche engagée en 2013 ayant demandé un travail fourni et néanmoins très précis.

M. VRAUX rappelle les étapes administratives relatives au site Natura 2000 (15 400 ha dont 96 % de partie marine, retenu comme SIC par l'Union européenne en 2011 et désigné en ZSC par la France en 2014) et indique que l'élaboration de plans de gestion et de documents d'objectifs (Docob) des aires marines protégées s'inscrit dans la politique du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM).

M. MARQUER souligne que Natura 2000 est une politique qui vise à permettre aux usages de cohabiter entre eux et d'être en harmonie avec la protection de la richesse environnementale, notamment sur la frange littorale qui concentre les enjeux. Les usages principaux du site que sont l'agriculture, la chasse, les différentes formes de pêches et le tourisme côtier et leurs pérennités ou développements nécessitent une cohérence des différentes politiques publiques, recherchée dans l'approche d'un Document Unique de Gestion (DUG).

M. LEYMARIE présente l'historique des travaux réalisés, dans un souci de convergence des acteurs publics et en prenant en compte les éléments dynamiques, comme l'évolution du littoral ou les changements climatiques, pour inviter toutes les parties prenantes à se projeter vers l'avenir et à définir des objectifs ou des modalités de gestion à un horizon d'une dizaine d'années (échéance du plan de gestion).

## 2. Présentation du site et du territoire *Présentation : Sophie PONCET et Isabelle Rauss*

Le site est replacé dans son contexte géographique. Mme PONCET présente les principaux enjeux marins que sont les habitats (forêts de laminaires, moulières et herbiers de zostères) et les mammifères marins (marsouins, grand dauphin et phoques).

Les principaux enjeux terrestres pris en compte dans le DUGVal de Saire (de Maupertus à Gatteville-phare) sont ensuite présentés. L'accent est également mis sur la diversité des activités présentes sur ce site et la nécessité de leur prise en compte dans la gestion et la préservation du patrimoine naturel, très riche, du site.

Mme LEBACHELEY, au nom du CD 50 et du SyMEL, exprime sa satisfaction par rapport au travail mené. Elle insiste sur la valeur que représente la richesse environnementale et paysagère du territoire ; il faut en mesurer l'importance et la responsabilité d'entretenir ce patrimoine. En particulier, elle rappelle que le SyMEL gère plus de 5 000 ha dans le département de la Manche, notamment dans le Val de Saire, et remercie les agents qui sont impliqués dans ces actions. Elle confirme la nécessité de savoir préserver le littoral tout en tenant compte des différents usages, comme cela est proposé par les documents.

## 3. La charte : des engagements et des recommandations pour un territoire soucieux de préserver sa richesse environnementale *Présentation : Lucile AUMONT et Isabelle RAUSS*

L'outil charte est l'élément du Docob qui s'applique à toute la superficie du site, tant terrestre que marine. Le contenu de la charte est décrit et illustré par des exemples sur la partie terrestre, les usages et l'organisation de manifestations.

M. LEPIGOUCHET rappelle les actions déjà réalisées ou en cours, et la forte mobilisation des associations, pour la communication et la vulgarisation sur la réglementation applicable à la pêche à pied. Il signale qu'il peut être difficile de recueillir des signatures individuelles d'engagements à la charte en l'absence de mécanisme incitatif fort dans le milieu marin ; il suggère que puisse être étudiées des hypothèses de tels mécanismes comme des exonérations des taxes de francisation par exemple.

M. CORBET relaie une préoccupation quant à une stigmatisation de l'usage de pêche à pied par rapport aux zostères.

M. LEPIGOUCHET précise que d'autres sites permettent de démontrer qu'il n'y a pas d'impacts forts avec des atteintes aux zostères dues au piétinement.

M. BAMAS suggère d'ajouter une mention à la charte qui rappellerait les bonnes pratiques en termes de chasse par rapport aux aspects sanitaires.

M. DUMONT répond, pour ce qui est de la conservation des zostères, que le diagnostic a démontré l'absence d'incidences notables, ce qui explique l'absence de mesures de gestion et le choix de simples recommandations dans la charte. Pour ce qui est de l'ajout d'une mention pour les activités

cynégétiques, en l'absence d'avis contraire de membres du comité, elle est acceptée.

Mme DUCHEMIN demande qui peut signer la charte pour prendre des engagements.

Mme PONCET répond que chaque particulier, chaque propriétaire foncier, chaque association ou chaque collectivité territoriale concernée par le site le peut, sur la base d'une démarche volontaire.

Mme DUCHEMIN souligne alors qu'il est nécessaire de disposer de documents clairs et accessibles pour bien comprendre et savoir ce qui relève d'un engagement Natura 2000.

4. Partie exclusivement marine : des actions concrètes pour mieux connaître et protéger le milieu marin *Présentation : Sophie PONCET et Aurélie GARCIA*

La démarche Natura 2000 en mer est présentée, les mesures mises en place sont essentiellement axées sur l'acquisition de connaissances, la sensibilisation et la communication auprès des publics.

Deux projets sont présentés afin d'illustrer ces démarches.

a. Projet ObsenMer *Présentation : Sophie Poncet*

Il s'agit d'un outil de collecte, de centralisation et de partage de données sur les observations de mammifères marins. Cet outil pourrait être utilisé sur le site afin d'identifier davantage son utilisation par les mammifères marins.

b. Etat de référence sur les habitats intertidaux des sites Natura 2000 de la pointe du Cotentin *Présentation : Aurélie GARCIA*

Un travail est actuellement réalisé afin d'identifier les habitats de l'estran ainsi que leur état sur l'ensemble de la côte nord du Cotentin. Cette étude porte sur les habitats rocheux et meubles et s'applique selon un protocole défini. L'objectif final est de réaliser une cartographie des habitats intertidaux.

5. Partie terrestre et estran : des actions concrètes pour s'adapter aux évolutions, concilier les usages et conserver une valeur écologique remarquable *Présentation : Régis LEYMARIE, Isabelle RAUSS, Ludivine GABET et William ARDEY*

Cette partie est constituée de grands ensembles dont la gestion programmée est illustrée à travers l'estran, les marais, les prairies et cordons dunaires, les landes et les bois.

L'estran suit le trait de côte, il est donc le premier témoin du changement climatique. Le programme Interreg LiCCo (Littoraux et Changements Côtiers – Living with a Changing Coast) a permis de prendre en compte ces évolutions et d'identifier les meilleurs choix possibles afin d'accompagner au mieux le changement du trait de côte en limitant les pertes écologiques.

Le site présente également de forts enjeux concernant l'activité agricole ainsi que les démarches mises en œuvre par le SyMEL et le Conservatoire du littoral afin de maintenir une activité agricole pérenne.

Les landes et bois font également l'objet de mesures de gestion afin de maintenir les différents milieux. Il s'agit notamment de mise en place de pâturages extensifs. Des mesures sont également mises en place afin de protéger les chiroptères.

Au sujet de l'estran

M. LEPIGOUCHET s'interroge sur la pertinence de prévoir des comptages pour la pêche à pied ; il précise que la DIRM construit un observatoire, dans le cadre du PAMM, sur une dizaine de sites dont ne fait pas partie le site « Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire ». De plus, les résultats de ce genre d'outils sont souvent sujets à interprétation alors que des enquêtes sur la fréquentation menées auprès des associations suffisent à donner des résultats satisfaisants. À l'inverse, des actions comme l'information du public et le suivi de la ressource ont, elles, une utilité certaine et méritent d'être privilégiées.

Mme HARMEL relativise la facilité à obtenir des résultats satisfaisants par le biais de simples enquêtes basées sur la coopération volontaire des associations.

Mme RAUSS précise que des actions de communication sont possibles et qu'une fiche-action du programme de mesures porte sur la communication et le soutien aux initiatives en ce domaine.

#### Au sujet des marais, prairies, cordons dunaires

M. BAMAS précise que les chasseurs se sont toujours adaptés et que, lorsque les marais évolueront en domaine maritime, la pratique cynégétique évoluera aussi.

M. LEPIGOUCHET demande des précisions sur les projets de renaturation de cours d'eau et sur la qualité des eaux de manière générale.

Mme RAUSS et M. LEYMARIE répondent que, si Natura 2000 ne permet pas d'intervenir en tant que tel sur cette problématique, la démarche convergente menée par le Document Unique de Gestion vise à promouvoir des actions intégratrices traitant des sujets dans leur globalité.

Mme HARMEL confirme qu'il est dommageable de segmenter les différents compartiments de l'environnement et qu'il a souvent été reproché à Natura 2000 de ne pas traiter de facteurs comme celui de la qualité des eaux.

Mme VILGRAIN demande comment est prise en compte la diminution de la superficie agricole exploitable, par exemple dans le cas de Vrasville où une clôture a dû être reculée.

Mme GABET précise que la redevance théoriquement due n'est pas exigée de l'exploitant pour la surface qui n'est pas exploitable.

Mme GARCIA précise que les importants mouvements de sédiments et les évolutions du littoral ont également des effets significatifs sur la partie marine et qu'il convient de le prendre en compte.

#### 6. Validation des documents

M. DUMONT expose que les trois documents présentés (Charte N2000, Objectifs et mesures de gestion de la partie marine, Document Unique de Gestion) sont soumis à la validation du comité. Il précise que cette validation emportera simultanément validation du Document d'Objectifs N2000, d'une part, et des plans de gestion du Conservatoire du Littoral, d'autre part. Il demande si un membre du comité souhaite faire part d'une restriction ou d'une opposition à cette validation.

Aucun membre du comité ne souhaitant élever d'objection, les documents sont validés.

#### 7. Étapes à venir et conclusion

Le prochain COPIL est prévu dans trois ans, et permettra de faire un premier bilan de la gestion et des

apports de connaissance acquis sur le site.

M. LEBARON précise que la mise en place du plan de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) permettra de mieux communiquer et travailler tous ensemble.

En l'absence d'autres questions, M. VRAUX, souligne la qualité des débats et l'importance du mot « adaptabilité » prononcé de nombreuses fois lors de ce COPIL. Il remercie l'audience ainsi que les services de l'État, les opérateurs, les élus, les membres du COPIL et toutes les personnes ayant œuvré dans l'ombre.

Il conclut sur la nécessité de poursuivre cette synergie entre acteurs afin de faire vivre ce site et de mettre en avant la communication.

A l'issue de la séance, un moment de convivialité est partagé avec tous les membres du COPIL.